

«Ce bois qui nous rassemble!»

CONCOURS DE PHOTOS

Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice
4^e édition



Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts

RÈGLEMENTS ET PRIX 2022



Thématique 2022

Mai, le Mois de l'arbre et des forêts, est l'occasion de souligner notre attachement à cette ressource collective qu'est la forêt québécoise. Pour ce faire, l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice (AFVSM) est fière de lancer la quatrième édition de son concours de photos annuel. Le thème proposé cette année est « Ce bois qui nous rassemble! »

Le thème a volontairement un double sens. Il peut faire référence à la forêt qui permet de s'évader en famille ou de prendre une bouffée de plein air avec des amis. Il peut aussi référer au matériau bois qui nous rassemble autour d'un feu ou pour écouter une guitare.

Ainsi, l'AFVSM vous invite à immortaliser de bons moments passés avec vos proches, que ce soit en forêt ou à cause d'utilisations du bois (construction, arts, cabane à sucre, récolte, etc.). Dans vos photos, vous pouvez aussi en profiter pour mettre en valeur une activité professionnelle ou autre que vous accomplissez en lien avec la forêt ou l'utilisation du bois.

Quelques conseils pour augmenter vos chances de gagner

- Les gros plans doivent permettre de reconnaître ce qui est mis en valeur.
- Ayez la bonne luminosité pour vos photos. Les heures idéales pour les photos en extérieur sont le matin avant que le soleil ne soit trop fort et vers la fin de journée.
- Un bon cadrage permet d'éviter d'avoir des éléments peu esthétiques comme les fils électriques, etc. Vous pouvez recadrer la photo avant de nous la faire parvenir.
- Bien qu'elles soient permises, n'abusez pas des retouches avec filtres et autres outils de modification des photographies.
- Par le passé, des photographes amateurs ont souvent remporté le concours ou été finalistes. Une bonne photo demeure bonne, surtout si elle respecte le thème.

Admissibilité

- Le concours est destiné à tous les résidents du Québec de 18 ans et plus.
- Chaque participant peut soumettre un maximum de 3 photographies.
- Pour participer au concours, il faut remplir le formulaire de participation sur le site internet de l'AFVSM et y joindre les photographies. Le formulaire est disponible au www.afvsm.qc.ca/concours-de-photos. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.
- Les photographies doivent être envoyées en format JPEG.
- La dimension minimale doit être de 1920 x 1080 pixels.
- Le concours débute le 24 février 2022 et prend fin le 5 mai 2022 à 23h59.
- Dans le cas de photographies contenant l'image d'une ou plusieurs personnes, le participant doit avoir obtenu leur autorisation (ou celle du titulaire de l'autorité parentale dans le cas d'un mineur) avant de participer au concours.
- Chaque participant atteste être l'auteur et l'unique titulaire du droit d'auteur des photographies présentées.
- Les photographies doivent avoir été prises au Québec.
- Afin d'assurer l'évaluation à l'aveugle des photos par les membres du jury, les participants ne peuvent intégrer aucun signe distinctif sur les photographies.
- Les retouches légères sont permises.
- Le gagnant du Grand prix du jury ne pourra pas remporter le prix Coup de cœur.

- Dans le cas où le participant ne respecte pas les conditions d'admissibilité du concours, l'AFVSM se réserve le droit de rejeter sa candidature.
- Les membres du jury, les employés de l'AFVSM, les membres du conseil d'administration de l'AFVSM ainsi que les personnes vivant à la même adresse que lesdites personnes ne peuvent pas participer au concours.
- L'AFVSM se réserve le droit de mettre fin au concours à tout moment.

Droits d'utilisation et de publication

En s'inscrivant au concours, le participant concède à l'AFVSM une licence gratuite lui permettant de reproduire, de modifier et de publier chacune des photographies soumises. Le participant demeure le titulaire des droits d'auteurs. L'AFVSM s'engage à ne pas céder les photographies à des tiers. L'AFVSM se réserve le droit d'utiliser et de publier les photographies soumises au concours sur son site web, ses réseaux sociaux et autres supports, qu'ils soient numériques ou papiers, à des fins de promotion ou de publication.

Évaluation des photographies et dévoilement des gagnant(e)s

Le jury du concours de photos de l'AFVSM est composé de trois membres : deux photographes professionnels et un représentant de l'AFVSM. Toutes les photographies soumises sont jugées selon les critères suivants : le respect du thème, la qualité technique et esthétique, la composition de l'image et l'originalité du sujet. La décision du jury est sans appel.

Le processus de sélection des sept photographies finalistes se déroulera à l'aveugle et aura lieu en mai. De ces sept finalistes, le jury sélectionnera la photographie gagnante du Grand prix du jury. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel dans les 72 heures suivant la délibération du jury. Les six photographies finalistes restantes seront exposées jusqu'au 31 mai sur la page Facebook de l'AFVSM. Après cette visibilité (environ deux semaines), la photographie ayant obtenu le plus de clics « j'aime, j'adore ou wow » (les icônes positives de Facebook) remportera le Prix Coup de Cœur du Public. Le/La gagnant(e) de ce prix sera avisé(e) par téléphone ou par courriel début juin.

Les employés de l'AFVSM ainsi que les membres de son conseil d'administration ne peuvent être tenus responsables de tout problème relié au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de quelque nature que ce soit.

Prix

- Grand prix du jury : Le gagnant du concours obtiendra deux cartes annuelles Parcs nationaux du Québec, offertes par la Société des établissements de plein air du Québec.
- Prix Coup de cœur : Le gagnant de ce prix recevra un crédit voyage d'une valeur de 200\$, échangeable dans l'une des pourvoiries membres de l'Association des pourvoiries de la Mauricie.
- Prix pour les sept finalistes : Certificat-cadeau de 30\$ pour chacun des finalistes dans les magasins Gosselin du Québec. Abonnement gratuit d'une année à titre de membre individuel de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Nous joindre

Jean-René Philibert, Association forestière Vallée du Saint-Maurice
500, avenue Broadway bureau 210-220
Shawinigan (Québec)
G9N 1M3
communication@afvsm.qc.ca tél. : 819-536-1001 poste 237